

Annexe 8 : Ventilation des dépenses de personnel imputées sur les articles d'exécution 98 ou 99

La nomenclature d'exécution budgétaire comporte en 2012 trente-cinq actions « dépenses de personnel à reventiler » réparties sur trente-deux programmes du budget général (cf. tableau 1).

Comme pour les exercices précédents, ces dépenses doivent être réparties dans les RAP 2012 sur les autres actions ou sous-actions qui portent des politiques publiques identifiées, afin d'améliorer la qualité de la JPE et de garantir l'exhaustivité des documents transmis au Parlement.

Une transaction est prévue à cet effet dans l'application Farandole. Elle permet aux ministères de saisir des clés chiffrées (sous forme de pourcentages) conduisant à répartir les « dépenses de personnels non ventilées » d'un programme sur les autres actions/sous-actions de ce programme.

Attention : Tant que cette ventilation n'est pas effectuée, les dépenses du titre 2 des programmes ayant des actions « dépenses de personnel à reventiler » **sont incomplètes** dans les tableaux automatiques présentant la consommation 2012 dans le RAP.

Il est précisé que les crédits à reventiler sont des CP et que l'égalité AE=CP, imposée par la LOLF pour le titre 2, doit être respectée.

Le processus de ventilation est le suivant :

- les données de l'exécution budgétaire sont chargées dans l'application Farandole par la direction du budget (bureau BII) à partir de la restitution Chorus INF-BUD-40 ;
- dans l'application Farandole¹, à partir de la sélection d'un programme, puis celle d'une action/sous-action à reventiler, les ministères sélectionnent les actions/sous-actions cibles de la ventilation ;
- la ventilation des crédits est alors réalisée par la saisie de plusieurs clés au croisement des actions/sous-actions cibles (en ligne) et de la catégorie de dépense 21, 22 et 23 (en colonne). Chaque clé est exprimée sous la forme d'un nombre entre 0 et 100, avec **au plus un chiffre après la virgule**, et correspond à un pourcentage.

La somme des clés par colonne doit alors être égale à 100. Un contrôle automatisé permet de vérifier que ce total est atteint. Dans le cas contraire, si le total par colonne de dépense est strictement inférieur ou supérieur à 100, un message avertit l'utilisateur.

Une fois les clés de répartition saisies, des montants en euros sont indiqués par action/sous action cible et par catégorie de dépense.

Le processus de ventilation des crédits doit être reproduit pour chaque action/sous-action à ventiler, notamment lorsqu'un programme en comporte plusieurs (en 2012, trois programmes ont deux actions « dépenses de personnel à reventiler »).

Lors de l'intégration par la direction du budget de nouvelles données en provenance de Chorus, la ventilation s'effectue automatiquement à partir des clés de ventilation précédemment enregistrées par les ministères.

Toute modification des montants à ventiler et/ou des clés de répartition entraîne, pour les programmes concernés, une mise à jour des montants de consommation de titre 2 par action, de façon à garantir à tout instant la cohérence des données du RAP dans son ensemble.

Une restitution permet de relire les ventilations ainsi effectuées.

¹ Un guide de saisie spécifique est disponible *via* le lien « Informations et Guides utilisateurs » de la page d'accueil de Farandole.

La ventilation des dépenses de personnel imputées sur les articles d'exécution 98 ou 99 doit être effectuée par les ministères dans l'application Farandole avant le lundi 18 mars 2013 (cf. annexe 1).

Tableau 1 : Actions « dépenses de personnel à reventiler » par programme

| Mission 2012 | Code du programme 2012 | Programme 2012 | Code de l'action à reventiler | Libellé de l'action Personnel à reventiler |
|---|------------------------|--|-------------------------------|---|
| Action extérieure de l'État | 105 | Action de la France en Europe et dans le monde | 99 | Dépenses de personnel à reventiler entre les actions du programme |
| Action extérieure de l'État | 151 | Français à l'étranger et affaires consulaires | 99 | Dépenses de personnel à reventiler entre les actions du programme |
| Administration générale et territoriale de l'État | 216 | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Administration générale et territoriale de l'État | 232 | Vie politique, culturelle et associative | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Administration générale et territoriale de l'État | 307 | Administration territoriale | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales | 215 | Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture | 99 | Dépenses de personnel du programme "conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" à reventiler |
| Conseil et contrôle de l'État | 164 | Cour des comptes et autres juridictions financières | 99 | Dépenses de personnel du programme "Cour des comptes et autres juridictions financières" à reventiler |
| Conseil et contrôle de l'État | 165 | Conseil d'État et autres juridictions administratives | 99 | Dépenses de personnels du programme à reventiler |
| Direction de l'action du Gouvernement | 129 | Coordination du travail gouvernemental | 99 | Dépenses de personnel du programme "coordination du travail gouvernemental" à reventiler |
| Écologie, développement et aménagement durables | 217 | Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer | 98 | Dépenses de personnel de l'administration centrale à reventiler entre les actions miroirs des programmes de politiques sectorielles |
| Écologie, développement et aménagement durables | 217 | Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer | 99 | Dépenses de personnel en services déconcentrés à reventiler entre les actions miroirs des programmes de politiques sectorielles |
| Économie | 134 | Développement des entreprises et de l'emploi | 99 | Dépenses de personnel à reventiler du programme "Développement des entreprises et de l'emploi" |
| Économie | 220 | Statistiques et études économiques | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Enseignement scolaire | 139 | Enseignement privé du premier et du second degrés | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Enseignement scolaire | 140 | Enseignement scolaire public du premier degré | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Enseignement scolaire | 141 | Enseignement scolaire public du second degré | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Enseignement scolaire | 143 | Enseignement technique agricole | 99 | Dépenses de personnel du programme "enseignement technique agricole" à reventiler |
| Enseignement scolaire | 214 | Soutien de la politique de l'éducation nationale | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Enseignement scolaire | 230 | Vie de l'élève | 99 | Dépenses de personnel concourant au programme |
| Gestion des finances publiques et des ressources humaines | 156 | Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local | 98 | Dépenses de personnel de la direction générale des finances publiques - filière fiscale - à reventiler |
| Gestion des finances publiques et des ressources humaines | 156 | Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local | 99 | Dépenses de personnel de la direction générale des finances publiques - filière gestion publique - à reventiler |
| Gestion des finances publiques et des ressources humaines | 218 | Conduite et pilotage des politiques économique et financière | 99 | Personnel du programme à reventiler |
| Gestion des finances publiques et des ressources humaines | 221 | Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État | 99 | Dépenses de personnel du programme "Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat" à reventiler |
| Gestion des finances publiques et des ressources humaines | 302 | Facilitation et sécurisation des échanges | 98 | Personnel du programme à reventiler |
| Justice | 107 | Administration pénitentiaire | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Justice | 166 | Justice judiciaire | 99 | Dépenses de personnel concourant au programme à reventiler |
| Justice | 310 | Conduite et pilotage de la politique de la justice | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Recherche et enseignement supérieur | 142 | Enseignement supérieur et recherche agricoles | 99 | Dépenses de personnel du programme "enseignement supérieur et recherche agricoles" à reventiler |
| Recherche et enseignement supérieur | 150 | Formations supérieures et recherche universitaire | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Sécurité | 152 | Gendarmerie nationale | 99 | Personnel concourant au programme "Gendarmerie nationale" |
| Sécurité | 176 | Police nationale | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Sécurité civile | 161 | Intervention des services opérationnels | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |
| Solidarité, insertion et égalité des chances | 124 | Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative | 98 | Personnel des services centraux concourant aux programmes de politique |
| Solidarité, insertion et égalité des chances | 124 | Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative | 99 | Personnel des services déconcentrés concourant aux programmes de politique |
| Travail et emploi | 155 | Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail | 99 | Dépenses de personnel du programme à reventiler |